

www.departements.fr

Première réunion de la commission Tourisme de DF **Un engagement ferme** **pour préserver la compétence touristique des Départements**

La réunion d'installation de la Commission Tourisme de Départements de France s'est tenue à Toulon, marquant ainsi un moment crucial dans la défense des compétences départementales en matière de tourisme. Présidée par Jean-Louis MASSON, Président du Var et en présence de François SAUVADET, Président de Départements de France, cette réunion a réaffirmé l'engagement des Départements à voir préservé leur rôle majeur en matière de tourisme aux côtés et en appui des communes.

« Nous avons, dans le domaine du tourisme, une compétence partagée et qui doit le rester. Au niveau départemental, les marques et les identités touristiques sont bien identifiées ; et au niveau communal les actions touristiques déjà mises en place sont complémentaires », a expliqué François SAUVADET, Président de Départements de France.

« Le département du Var a assumé son rôle de leader en proposant la création d'une commission dédiée au tourisme au sein de DF. Je salue la qualité d'écoute du Président SAUVADET, comme sa promptitude à mettre en œuvre sa décision. Le monde du tourisme a besoin de partenaires fiables et efficaces. Les Départements le sont et le demeureront », a quant à lui déclaré Jean-Louis MASSON.

La Commission Tourisme s'est en effet constituée dans un contexte où la Loi NOTRÉ a restreint l'intervention des Départements en matière de développement économique, en supprimant la clause générale de compétence. Depuis lors, Départements de France s'est opposée à la mise en place d'un leadership régional dans le domaine du tourisme, soulignant que cette compétence demeure partagée légalement. En effet, les Régions souvent ne correspondent pas à une échelle pertinente pour l'action opérationnelle de proximité et la coordination des acteurs du tourisme.

Les Départements demeurent des acteurs incontournables dans les politiques touristiques, en concevant et en mettant en œuvre des stratégies adaptées à leurs territoires. Ils fournissent des financements et de l'expertise au niveau communal pour concrétiser des projets touristiques, et jouent un rôle crucial dans l'articulation entre les régions et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). De plus, ils sont bien positionnés pour harmoniser les politiques locales, développer le tourisme dans des domaines variés tels que le cyclotourisme, les événements culturels et sportifs, ainsi que pour valoriser les productions locales et renforcer l'attractivité des territoires.

Malgré les restrictions imposées par la loi NOTRÉ, les Départements ont maintenu leurs efforts pour soutenir et relancer la filière touristique, particulièrement affectée par la crise sanitaire.

Départements de France a d'ailleurs inclus dans ses 102 propositions la demande de restitution de la clause de compétence générale en cas de crise, soulignant ainsi l'importance de préserver les moyens d'action des Départements face aux enjeux touristiques.

Cette première réunion de la Commission Tourisme marque le début d'une collaboration renforcée entre les Départements, dans le but de défendre et de promouvoir le potentiel touristique de nos territoires. Tout à la fois facteur d'identité et de développement harmonieux du territoire, les Départements exigent qu'à l'instar des politiques culturelles et sportives, la compétence tourisme demeure une compétence partagée entre les trois strates de collectivités. Départements de France réaffirme son engagement à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés pour garantir le développement durable et la valorisation de notre patrimoine touristique, comme en témoigne la création d'ADN Tourisme.